



ÉTUDE DU SECRETAIRE GENERAL DES NATIONS UNIES SUR LA VIOLENCE CONTRE LES ENFANTS

3. RECOMMANDATIONS DE L'ÉTUDE

L'étude formule des recommandations qui s'appliquent à chacun des cinq cadres qu'elle examine. Elle comprend aussi plusieurs autres recommandations capitales :

1. Dans chaque pays, une stratégie, une politique ou un plan d'action nationaux sur la violence contre les enfants, assortis de d'objectifs réalistes et d'échéances à respecter, et intégrés au sein des processus de planification nationale, devraient être élaborés et coordonnés par un organisme capable de rassembler de multiples secteurs de la société.
2. Une législation et des politiques interdisant la violence contre les enfants sous toutes ses formes, dans tous les cadres. Aucune personne de moins de 18 ans ne devrait être passible de la peine capitale ou d'emprisonnement à perpétuité sans possibilité de remise en liberté.
3. Donner la priorité à la prévention de la violence contre les enfants en s'attaquant à ses causes sous-jacentes.
4. Des mesures propres à modifier les attitudes qui tolèrent, acceptent ou encouragent la violence contre les enfants, sous quelque forme que ce soit, y compris les stéréotypes sexistes et la discrimination, les châtiments corporels et les pratiques traditionnelles préjudiciables à leur santé.
5. Une formation et une éducation permanentes pour ceux qui travaillent avec des enfants, afin qu'ils disposent des outils nécessaires pour prévenir et repérer la violence contre les enfants, et y répondre.
6. Un accès à des services sanitaires et sociaux adaptés aux enfants, accessible et de bonne qualité, ainsi qu'à une assistance juridique indépendante pour les jeunes et les familles qui ont subi des actes de violence.
7. La participation active des enfants et le respect de leurs points de vue concernant tous les aspects de la prévention, de la riposte et de la surveillance des actes de violence commis contre eux.
8. Des réseaux de soutien sûrs pour les enfants, faciles d'accès et dont le public connaît l'existence pour permettre aux enfants, à leurs représentants et à d'autres personnes de dénoncer la violence.
9. Une meilleure organisation des poursuites en justice des auteurs de violences contre des enfants.
10. Des politiques et des programmes devraient être élaborés et mis en œuvre dans une perspective sexospécifique – c'est-à-dire qui tienne compte des risques différents que courent les filles et les garçons face à la violence.
11. Une amélioration des collectes de données et des systèmes d'information pour identifier les enfants à risque, informer les politiques et la programmation, et contrôler les progrès réalisés.
12. La ratification et la mise en œuvre de tous les traités et obligations internationaux pertinents.



ÉTUDE DU SECRETAIRE GENERAL DES NATIONS UNIES SUR LA VIOLENCE CONTRE LES ENFANTS

L'étude formule aussi des recommandations spécifiques relatives à la mise en œuvre et au suivi

- À l'échelon national, par exemple, elle préconise la nomination d'une personne chargée de représenter les enfants aux plus hauts niveaux – un médiateur ou un commissaire aux droits de l'enfant.
- Au plan international, l'étude recommande qu'un Représentant spécial du Secrétaire général sur la violence contre les enfants soit nommé pour défendre cette cause, promouvoir la prévention et l'élimination de toutes les formes de la violence à l'encontre des enfants, préserver la coopération régionale et internationale suscitée par l'étude, et assurer le suivi dans l'application des recommandations.